

Programme de financement direct destiné aux entreprises hors PME – Dachser Morocco

Identifiant du Projet :
55474

Statut :
Approuvé

Lieu :
Maroc

Secteur d'activité :
Transports

Public/Privé :
Privé

Catégorie environnementale :
B

Date de décision sur l'approbation :
10 juin 2025

Date de publication du DSP en langue anglaise :
11 juin 2025

Conformément au paragraphe 1.4.2 (iii) de la Directive sur l'accès à l'information : « pour les Projets approuvés par la Direction de la Banque, lorsque le Conseil d'administration lui a délégué ce pouvoir d'approbation, le DSP est divulgué au pays membre de la Banque au début de la période de notification de non-objection correspondante, conformément à l'article 13 (iii) de l'Accord portant création de la BERD.

Description du Projet

Octroi d'un prêt de premier rang comprenant a) une tranche engagée d'un montant maximum de 160 millions de dirhams marocains (soit 15,4 millions d'euros) et b) une tranche non engagée d'un montant maximum de 46,5 millions de dirhams marocains (soit 4,5 millions d'euros) à Dachser Morocco (« le Client ») pour financer la construction d'une nouvelle agence de transport et d'un terminal logistique dans la région de Tanger (« le Projet »).

Objectifs du Projet

Le Projet aidera le Client, en facilitant son développement opérationnel et sa croissance, à répondre à la demande croissante tout en améliorant son efficacité en matière de coûts. Il encourage une approche innovante de la logistique et de l'entreposage, en aidant le Client à obtenir sa toute première certification « EDGE » (« Excellence in Design for Greater Efficiencies ») Advanced pour un entrepôt au Maroc.

Impact sur la transition

Score de l'impact attendu sur la transition (IAT) : 68

Compétitive : le Projet contribue à la qualité de la transition « compétitive » car il soutient directement l'efficacité opérationnelle et la rentabilité du Client. En regroupant ses opérations d'entreposage et de transport dans un nouveau centre logistique construit à Tanger, Dachser éliminera les coûts de location et réduira ainsi les coûts d'exploitation globaux de sa succursale de Tanger. L'emplacement stratégique du site, à proximité du port de Tanger Med, renforce le potentiel de croissance grâce à une meilleure intégration régionale et internationale, ce qui permettra au Client d'accroître ses revenus au cours des trois à quatre prochaines années.

Verte : le Projet contribue à la qualité de la transition « verte » puisqu'il répond aux critères d'une transition vers une économie verte (TEV) avec un ratio de 100 %. La nouvelle installation sera conforme à la certification « EDGE Advanced », intégrant des matériaux et des systèmes hautement performants qui réduisent fortement la consommation d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'eau.

Client

DACHSER MOROCCO

Dachser Morocco est détenu à 99,9 % par Dachser France, filiale à 100 % de Dachser Group SE & Co. KG. Dachser Group SE & Co. KG est une entreprise familiale établie en Allemagne. Dachser Morocco a plus de 40 ans d'expérience dans le secteur logistique marocain. Actuellement, le Client propose un guichet unique offrant tous les services de la chaîne d'approvisionnement (transport, douane, stockage) et dispose de sites logistiques dans certains des endroits les plus stratégiques du Maroc, notamment à Tanger, au port de Tanger Med et à Mohammedia, ainsi que de lignes directes vers 18 pays européens (certaines de ces lignes passant par des passerelles).

Financement de la BERD

206 500 000,00 dirhams marocains

Coût total du Projet

284 300 000,00 dirhams marocains

Additionnalité

La BERD aidera Dachser Morocco à appliquer des normes environnementales plus élevées que ce qui est généralement observé sur le marché, y compris en ce qui concerne l'atténuation des risques liés à la transition vers une économie à faible émission de carbone, en obtenant la certification des

bâtiments écologiques « EDGE Advanced ». Elle mettra également en œuvre un Plan d'action environnemental et social (PAES) fondé sur les meilleures pratiques et canaliser les subventions du Centre de financement et de transfert des technologies climatiques (« FINTECC ») pour permettre l'investissement dans des technologies vertes avancées telles que des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation à haut rendement, des matériaux de construction avancés, des mesures propres à améliorer l'efficacité des ressources et la production d'énergie renouvelable sur site, choses qui restent rares sur le marché local. Parallèlement, le Client mettra à profit l'expertise de la BERD pour adopter des normes plus strictes en matière d'égalité des genres dans un secteur logistique dominé par les hommes. Dachser Morocco s'est engagé à embaucher au moins 15 femmes à des postes opérationnels dans son nouvel entrepôt, à dispenser aux cadres une formation de sensibilisation à l'égalité des genres et à lancer des initiatives ciblées pour remédier au faible taux de rétention des femmes.

Synthèse environnementale et sociale

Catégorie B (PES 2019). L'investissement de la Banque dans deux entrepôts et dans une plateforme logistique pour les camions s'accompagne de plusieurs impacts environnementaux et sociaux qui, spécifiques au site, peuvent être évalués et atténués par la mise en œuvre des pratiques de gestion environnementale et sociale appropriées. Les vérifications environnementales et sociales au titre de la diligence raisonnable ont été réalisées en interne et ont comporté l'examen d'un questionnaire et une visite du site. Le processus d'autorisation du Projet est en cours.

Les vérifications environnementales et sociales ont confirmé que le Client dispose de la capacité institutionnelle requise pour appliquer les Exigences de performance (EP) de la Banque. Le Client a mis en place, en matière d'environnement et de questions sociales, de santé et de sécurité, ainsi que de ressources humaines, des procédures complètes qui, largement conformes aux EP de la BERD, devront être appliquées en cascade dans le cadre du Projet. Un système de gestion intégré devra être mis en place au niveau du site avec des plans de santé, de sécurité, de sûreté et d'environnement pour la construction élaborés par les sous-traitants et des plans d'exploitation établis par le Client. Un programme approprié de formation à ce système de gestion intégré devra être mis en place, et des ressources dédiées seront affectées au site par le Client et les sous-traitants. Le Client dispose de procédures limitées de gestion de la chaîne d'approvisionnement, qui devront être renforcées pour intégrer l'identification et le suivi des risques liés au travail forcé et au travail des enfants, conformément à l'approche qu'applique la Banque en ce qui concerne l'énergie solaire distribuée, une petite capacité solaire destinée à l'autoconsommation étant envisagée dans le cadre du Projet. Il faudra faire appel à un fournisseur de modules figurant dans l'outil de référencement des technologies vertes (Green Technology Selector) de la BERD. Le Client a mis en place des procédures complètes en matière de travail et devra formaliser un mécanisme interne de règlement des griefs pour se conformer pleinement à l'EP 2. Tout hébergement de travailleurs mis en place pour le Projet devra être conforme au guide y relatif publié par la BERD et la SFI (2009).

Le Client devra élaborer un système de gestion de la qualité de l'air et des procédures sûres d'entretien des véhicules et de ravitaillement en carburant pour l'exploitation des sites. La consommation d'énergie et d'eau sera contrôlée annuellement et optimisée pendant la durée de vie des biens.

Des risques de circulation ont été identifiés à l'entrée du site. Il faudra, pour atténuer le risque de collision entre les véhicules qui y circuleront, ajuster la conception du bien, y compris en réduisant la pente de la route principale à l'entrée, en fournissant un espace suffisant pour les manœuvres des camions, en installant une signalisation et des caméras appropriées, et en mettant en place des

barrières d'entrée. Les procédures de santé et de sécurité au travail établies par le Client devront être mises à jour pour se conformer à l'EP 4, après une évaluation des risques avant exploitation. Il sera établi un plan de gestion de la circulation qui couvrira les sites de construction et les activités d'exploitation à l'intérieur et à proximité des sites.

Les sites sont situés dans une zone industrielle et il n'est prévu aucun impact négatif sur la biodiversité ni aucune restriction quant à l'utilisation des terres. Les terrains ont été acquis par le biais de règlements négociés.

Le Client établira un plan de participation des parties prenantes pour le Projet et mettra en place un mécanisme externe de règlement des griefs au niveau du pays. En outre, il sera nommé un responsable de la communication chargé de superviser la mise en œuvre des activités.

Un PAES sera élaboré et convenu avec le Client avant la signature de l'accord de prêt. Le Client devra rendre compte chaque année à la Banque des performances environnementales et sociales du Projet et de l'état d'avancement du PAES.

Coopération technique et financement sous forme de subvention

Le Projet est soutenu à la fois par l'offre d'une coopération technique et par celle de subventions de co-investissement. Une mission de coopération technique aidera à améliorer l'efficacité énergétique et celle des ressources dans le complexe logistique de Tanger. Cette mission comprend un partage des coûts avec le Client. Le Projet comprend également une subvention de co-investissement d'un montant maximum de 500 000 euros provenant du plan de travail du Fonds spécial des actionnaires 2023-2024, ainsi qu'une subvention supplémentaire d'un montant maximum de 400 000 euros accordée dans le cadre du programme FINTECC pour appuyer le déploiement de technologies durables. Ces fonds aideront Dachser Morocco à mettre en place son premier entrepôt certifié « EDGE Advanced », l'un des premiers du genre au Maroc. Ce financement concessionnel, qui reflète le coût supplémentaire qu'entraîne le respect de normes écologiques plus strictes, devrait inciter à réaliser d'autres investissements verts au niveau local et sur d'autres marchés.

Contact au sein de l'entreprise

Zakariya Latif

www.dachser.ma/fr

Agence Mohammedia, Bd Hassan II, 20800 Mohammedia, Maroc

Dernière mise à jour du DSP en langue anglaise

16 juin 2025

Comprendre la Transition

Pour en savoir plus sur l'approche de la BERD quant à la mesure de l'impact sur la transition, [cliquer ici](#).

Opportunités commerciales

Pour les opportunités commerciales ou la passation de marchés, contacter la société cliente.

Pour les opportunités commerciales avec la BERD (hors passation de marchés), nous contacter :

Tél : +44 20 7338 7168

Courriel : projectenquiries@ebrd.com

Pour les Projets du secteur public, consulter [Passation de marchés](#) sur le site de la BERD, ou :

Tél : +44 20 7338 6794

Courriel : procurement@ebrd.com

Questions d'ordre général

Les questions spécifiques peuvent être envoyées via l'un des [formulaire de contact](#) de la BERD.

Politique environnementale et sociale (PES)

La [PES](#) et les Exigences de performance (EP) y afférentes définissent les modalités de mise en œuvre par la BERD de son engagement en faveur de la promotion d'un « développement sain et durable du point de vue de l'environnement ». La PES et les EP contiennent des dispositions spécifiques exigeant des clients qu'ils se conforment à la législation nationale applicable en matière d'information et de consultation du public, et qu'ils mettent en place un mécanisme de règlement des griefs pour recueillir les problèmes et les plaintes des parties prenantes, et en faciliter la résolution, en particulier concernant la performance environnementale et sociale du client et du Projet. En fonction de la nature et de l'ampleur des risques et impacts environnementaux et sociaux du Projet, la BERD demande en outre à ses clients de communiquer les informations qui s'avèrent nécessaires concernant les risques et impacts des Projets, ou de mener des consultations pertinentes auprès des parties prenantes concernées puis d'examiner leurs réactions et d'y répondre.

Pour plus d'informations à propos des pratiques de la BERD dans ce domaine, consulter la [PES](#).

Intégrité et conformité

Le ou la Responsable de la déontologie de la BERD encourage une bonne gouvernance et assure l'application des normes d'intégrité les plus rigoureuses à toutes les activités de la Banque, en conformité avec les meilleures pratiques internationales. Des vérifications au titre de l'obligation de diligence sont effectuées pour contrôler l'intégrité de tous les clients de la Banque afin d'établir que les projets ne présentent

pas de risques inacceptables, en termes d'intégrité ou de réputation, pour la Banque. La BERD est convaincue que l'identification et la résolution des problèmes pendant les phases d'évaluation et d'approbation des projets constituent le moyen le plus efficace d'assurer l'intégrité des transactions de la Banque. Le ou la Responsable de la déontologie joue un rôle essentiel dans ces efforts de prévention, tout en contribuant au contrôle des risques en matière d'intégrité associés aux Projets une fois les investissements réalisés.

Le ou la Responsable de la déontologie est également chargé(e) d'enquêter sur les allégations de fraude, de corruption ou de manquement dans le cadre des Projets financés par la BERD. Toute personne, interne ou externe à la Banque, suspectant un cas de fraude, de corruption ou de manquement, peut le reporter par écrit au ou à la Responsable de la déontologie de la BERD, en envoyant un courriel à l'adresse électronique compliance@ebrd.com. Tout signalement, même anonyme, fera l'objet d'un suivi par le ou la Responsable de la déontologie et sera examiné. Les signalements peuvent être rédigés dans toutes les langues de la Banque et de ses pays d'opérations. Les informations transmises doivent l'être en toute bonne foi.

Politique d'accès à l'information (PAI)

La PAI définit la manière dont la BERD diffuse les informations et consulte ses partenaires pour favoriser une meilleure sensibilisation et connaissance de ses stratégies, politiques et opérations, depuis son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Consulter la page concernant la [Politique d'accès à l'information](#) sur le site Internet de la BERD pour savoir quels types d'informations sont disponibles en ligne.

Les demandes d'informations spécifiques peuvent être envoyées via l'un des [formulaire de contact](#) de la BERD.

Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets (MIRP)

Si les efforts pour aborder des préoccupations environnementales, sociales ou de divulgation au public avec le Client ou la Banque (par exemple via le mécanisme de règlement des griefs du Client au niveau du Projet, ou bien via un échange direct avec la Direction de la Banque) n'ont pas abouti, les personnes ou organisations peuvent adresser leurs préoccupations au Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets (MIRP) de la BERD.

Le MIRP examine en toute indépendance les problèmes liés aux Projets qui auraient provoqué, ou seraient susceptibles de provoquer, un préjudice. L'objectif du Mécanisme est : d'encourager le dialogue entre les parties prenantes du Projet en vue de la résolution de problèmes environnementaux, sociaux ou de divulgation au public ; de déterminer si la Banque a respecté sa [Politique environnementale et sociale](#) et les dispositions spécifiques aux Projets de sa [Politique d'accès à l'information](#) ; et le cas

échéant, de remédier à tout cas de non-conformité à ces politiques, tout en prévenant un futur problème de non-conformité de la Banque.

Consulter la page Internet du [Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets](#) pour en apprendre plus sur le MIRP et son mandat, pour connaître les modalités de [dépôt d'un Recours](#), ou pour contacter le MIRP par courriel à l'adresse ipam@ebrd.com afin d'obtenir des conseils ou des précisions sur le MIRP et le dépôt d'un recours.